

Carcassonne le 22 juillet 2021

La Présidente du Conseil départemental

à

POLE AMÉNAGEMENT DURABLE
Direction du Développement, de l'Environnement
et des Territoires

Service Aménagement

Tél : 04.68.11.66.32
urbanisme@aude.fr

MONSIEUR LE MAIRE
HOTEL DE VILLE
32 RUE AIME RAMOND
11835 CARCASSONNE CEDEX 9

Objet : AVIS PPA – Modification simplifiée n°1 du PLU
Vos réf. : Votre courrier du 30 juin 2021
Pièces jointes :

27/07/2021



KDK AC2101907 KFK

Monsieur le Maire,

Vous m'avez adressé le 30 juin dernier, pour avis, le dossier de la 1ère modification simplifiée du PLU de votre commune, et je vous en remercie.

Cette procédure a été prescrite en Conseil municipal par arrêté du 6 mai 2021.

J'ai l'honneur de vous informer que l'examen des documents par les services du Département de l'Aude appelle les remarques suivantes notamment :

✓ **Au titre du Domaine Public Routier Départemental (Division Territoriale du Carcassonnais) :**

Pas de remarque particulière

✓ **Au titre de l'Eau :**

Pas de remarque particulière sur les volets eau et assainissement.

Je vous sollicite également par la présente afin que vous me fassiez parvenir, sur support CD et papier, un exemplaire de votre PLU dès que votre document d'urbanisme sera opposable.

Restant à votre disposition pour de plus amples renseignements, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments les plus respectueux.

Pour la Présidente et par délégation,
La Directrice



Catherine LUCIANI